

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Ouagadougou, 15 septembre 2022)

SEM. le Premier Ministre a présidé à Ouagadougou, les travaux du séminaire stratégique de la Mandature 2021- 2026 de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso. A l'issue de l'ouverture du séminaire et avant la présentation du nouveau référentiel de gouvernance de l'Institution consulaire, les participants (plus de 800 venus des 13 régions du pays) ont mené des échanges autour de l'impact de l'insécurité sur les activités du secteur privé. Il en est ressorti des recommandations contenues dans la déclaration ci-dessous, adressées au secteur privé et au Gouvernement.

Déclaration du secteur privé portant recommandations sur la gestion du défi sécuritaire national

- Considérant que la communauté des affaires est une composante des forces vives de la Nation et qu'elle doit apporter sa contribution à la construction du mieux vivre ensemble ;
- Considérant que le Burkina Faso est en état de guerre, situation qui induit une économie de guerre ;
- Considérant l'impact des violences terroristes sur la vie de la Nation en général et sur les activités du secteur privé en particulier ;
- Appréciant positivement les efforts du Gouvernement et des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre l'insécurité ;
- Saluant à sa juste les mesures de résilience et d'anticipation dont fait preuve le secteur privé dans ce contexte national et international difficile ;

Nous participants au séminaire stratégique organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, recommandons :

A l'endroit du secteur privé :

1. l'accompagnement du Gouvernement dans ses efforts de lutte contre l'insécurité, de restauration de l'intégrité du territoire national, de recherche de la cohésion et de la réconciliation nationale ainsi que le renforcement de la gouvernance socio-politique ; toutes choses qui nous permettront de développer nos affaires et d'exercer nos responsabilités consulaires.
2. le renforcement des mesures de résilience dans les entreprises pour faire face à la menace terroriste ;
3. le développement concerté de projets structurants et d'accompagnement notamment la création d'une compagnie aérienne de desserte des régions à fort défi sécuritaire ;
4. la mise en place de mécanismes d'assurance pour couvrir le risques liés au terrorisme ;
5. le respect des décisions et consignes données par les autorités en ce qui concerne la circulation des personnes et la distribution de certaines marchandises ;
6. la promotion des messages de tolérance et de réconciliation ;

7. l'abstention de participer aux initiatives socio-politiques qui ne consolident pas la paix et la sécurité nationale.

A l'endroit du Gouvernement :

1. le renforcement des actions de reconquête du territoire national, la fréquence des escortes d'approvisionnement des zones à fort défi sécuritaire, la sécurisation des grands axes routiers, des convois et des équipements économiques, et la mise en place d'un dispositif d'alerte précoce des opérateurs économiques ;
2. la mise en place dans une démarche participative avec les acteurs locaux, d'un programme d'urgence de développement des régions à fort défi sécuritaire qui auront un effet impactant sur la vie des populations, notamment des activités rémunératrices en faveur des jeunes et des femmes d'une part et des infrastructures sanitaires, éducatives, routières, hydrauliques d'autre part ;
3. la mise en place d'un dispositif de déclaration et de suivi des préjudices causés aux outils de production des entreprises par les attaques terroristes et d'un système d'accompagnement approprié ;
4. l'allègement des procédures administratives pour soulager les opérateurs économiques en matière fiscale, douanière, sociale et le règlement de la dette intérieure ;
5. l'amélioration du climat des affaires à travers des réformes stimulant l'entrepreneuriat national, l'assainissement du secteur du commerce, le déploiement d'actions de soutien aux entreprises soumises aux conséquences de la triple crise sanitaire, sécuritaire et humanitaire ;
6. l'adaptation du système de la commande publique au contexte actuel par la révision de la mercuriale des prix, l'application de la préférence régionale et l'assouplissement des règles de pénalités de retard dans l'exécution des marchés ;
7. le renforcement du dispositif de financement des entreprises par la mise en place d'un fonds de résilience économique et la négociation d'un moratoire avec les banques sur le remboursement des crédits en cours ;
8. le soutien plus accru à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso dans ses initiatives de développement des actions du secteur privé.

Fait à Ouagadougou, le 15 septembre 2022.

Les participants

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO
Avenue de Lyon, 01 BP 502 Ouagadougou 01
Tél : +226 25 30 61 14 /15- 25 36 12 66/ 67- Fax : +226 25 30 61 16
E-mail : info@cci.bf - Site web : www.cci.bf